

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

La révision du programme *Éthique et culture religieuse* : vers une transition réussie

Sommaire

Janvier 2021



Québec 

Introduction

Le 10 janvier 2020, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé la révision en profondeur du programme d'études *Éthique et culture religieuse* (ECR). Huit thématiques sont alors envisagées par le ministre et soumises à diverses consultations. Ces thématiques se déclinent ainsi : Participation citoyenne et démocratie, Éducation juridique, Écocitoyenneté, Éducation à la sexualité, Développement de soi et des relations interpersonnelles, Éthique, Citoyenneté numérique, Culture des sociétés. Selon l'information récemment transmise au réseau de l'éducation, le nouveau cours devrait être officiellement implanté dans les écoles québécoises à la rentrée scolaire 2023-2024.

Par cet avis, le Conseil supérieur de l'éducation souhaite apporter un éclairage au ministre sur les défis que pose une telle révision et les options qui s'offrent à lui pour une transition réussie vers un nouveau programme.

Les travaux prennent appui sur les communications publiques du ministre, sur l'information trouvée dans le site du ministère de l'Éducation, sur la recherche documentaire, sur l'analyse du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) au regard des huit thématiques et sur l'examen des mémoires auxquels le Conseil a pu avoir accès¹. Le Conseil a également rencontré plusieurs personnes expertes en lien avec différents volets du programme ECR et il a donné la parole aux jeunes qui ont vécu ce programme à l'occasion de consultations menées à titre exploratoire.

Le programme ECR en place depuis 2008

Pour produire cet avis, le Conseil ne pouvait faire abstraction du programme ECR actuel – un programme non confessionnel basé sur le respect de la liberté de conscience et de religion – et du contexte sociopolitique qui a mené à sa mise en œuvre, en 2008. Précisons que ce cours est obligatoire pour tous les élèves du primaire et du secondaire.

Le Conseil s'est attardé plus précisément aux deux finalités du programme que sont la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun, lesquelles seraient maintenues pour le programme à venir. Il a aussi accordé une attention particulière aux trois compétences visées par ce programme, c'est-à-dire : Réfléchir sur des questions éthiques, Manifester une compréhension du phénomène religieux et Pratiquer le dialogue.

Les nouvelles thématiques envisagées

Les huit thématiques proposées par le ministre sont d'actualité et significatives pour les jeunes d'aujourd'hui. Toutefois, le Conseil constate un chevauchement entre plusieurs d'entre elles. De plus, elles recoupent de nombreux apprentissages déjà prévus dans le PFEQ à l'intérieur des domaines généraux de formation, des compétences transversales, des domaines d'apprentissage ou des contenus prescrits. Une redéfinition et un réaménagement de ces thématiques seraient nécessaires en vue d'inscrire l'ensemble de ces apprentissages dans un tout cohérent et de manière équilibrée, dans une approche par compétences. Enfin, il est primordial que le choix des thématiques soit avant tout adapté aux capacités cognitives des élèves et qu'il permette de traiter de contenus significatifs en fonction de leur âge.

1 [Mémoires déposés au ministre dans le cadre des consultations sur la révision du programme *Éthique et culture religieuse* et auxquels le Conseil a pu avoir accès.](#)

La place de la réflexion éthique, de la pratique du dialogue et de la connaissance des faits religieux et des visions séculières du monde dans le nouveau programme

Le nouveau programme est l'occasion d'innover et de repenser certaines façons de faire sans perdre de vue la cohérence avec le PFEQ. La démarche de révision doit aussi s'appuyer sur les actions qui ont porté fruit dans le cadre du programme ECR.

Ainsi, pour le Conseil, la réflexion éthique et la pratique du dialogue semblent être les meilleurs outils pour, à la fois, traiter des thématiques envisagées d'une manière cohérente pour l'élève et amener celui-ci vers la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun.

Par ailleurs, alors qu'un large consensus se dégage sur la place de l'éthique et du dialogue dans le nouveau programme, on observe une diversité d'opinions sur la place que devrait y occuper ou non la connaissance des faits religieux. L'analyse réalisée par le Conseil montre néanmoins que la majorité des spécialistes et des acteurs sur le terrain recommandent le maintien de l'enseignement des connaissances relatives aux faits religieux et aux visions séculières du monde, avec toutefois des approches différentes ou améliorées.

Pour le Conseil, les faits religieux et les visions séculières du monde existent indépendamment des convictions de chacune et de chacun et interviennent dans la vie sociale. Ils font partie des repères essentiels qui permettent de connaître, de comprendre et d'interpréter la situation sociale, culturelle et géopolitique tant au Québec qu'à l'échelle mondiale. À cet effet, le Conseil accorde une attention particulière à la nécessité de porter un regard éclairé sur les réalités et les spiritualités des Premières Nations et des Inuits dans leurs dimensions historique et contemporaine. En somme, que ce soit par une thématique qui lui serait entièrement consacrée ou par une autre modalité, **il est capital que l'école fasse connaître aux jeunes les faits religieux et les visions séculières du monde et qu'elle mette à profit la pratique du dialogue et la réflexion éthique.** Cela leur permettra d'interpréter ces contenus dans le respect de la diversité et de conserver une distance critique.

Les apprentissages à dégager de la mise en œuvre du programme ECR

L'analyse de l'expérience de la mise en œuvre de l'actuel programme ECR met en relief les défis et les conditions à prendre en considération pour le nouveau programme. Différents enjeux soulevés lors des consultations menées par le Conseil pourraient se présenter de nouveau avec le programme annoncé.

En premier lieu, la latitude laissée aux écoles dans la **grille-horaire** s'est souvent traduite par une diminution du temps consacré au cours ECR comparativement aux heures indicatives prévues au régime pédagogique. Devant l'importance des finalités maintenues pour le nouveau programme, le Conseil est d'avis qu'il est nécessaire d'accorder aux élèves le temps suffisant pour faire les apprentissages qui leur permettent d'atteindre ces finalités et de prendre les dispositions en conséquence.

De plus, les acteurs en éducation rapportent des difficultés pour mener une **évaluation des apprentissages** de qualité dans le cadre du programme ECR, difficultés qu'il est possible d'anticiper pour le nouveau programme qui pourrait s'inscrire dans un contexte ou des conditions similaires. Le Conseil constate que l'évaluation des apprentissages peut être très variable d'un milieu à l'autre et qu'elle comporte des enjeux inhérents quant à l'organisation du temps ainsi qu'à la nature et au nombre de compétences sujettes à l'évaluation. Nonobstant les contenus liés aux thématiques qui pourraient être intégrées dans le nouveau programme, il importe de miser sur l'évaluation de compétences tout en tenant compte du temps dont

le personnel enseignant dispose pour en faire l'évaluation. Le ministre pourrait saisir l'occasion pour moduler l'évaluation des apprentissages et ajuster les modalités d'évaluation en conséquence, ou en d'autres mots, réfléchir à la possibilité de faire moins, mais mieux.

En outre, le personnel enseignant aura besoin d'être formé, et surtout, bien accompagné pour adhérer aux changements, pour s'approprier le nouveau programme et pour l'incarner dans sa pratique. La **formation continue** pose des défis importants liés à la fois aux particularités du programme, à la posture professionnelle qu'il impose, à l'hétérogénéité des profils enseignants et au grand nombre d'enseignantes et d'enseignants à joindre. La formation initiale quant à elle nécessitera de réviser les programmes universitaires. Le Conseil anticipe des défis de coordination à l'intérieur des universités, sans compter les conséquences sur les effectifs étudiants qui sont inscrits aux programmes spécialisés en ECR.

Enfin, le Conseil est d'avis que du **matériel didactique** de qualité, en français et en anglais, doit être disponible au moment de la mise en œuvre du nouveau programme d'études. Le ministre pourrait profiter de cette occasion pour soutenir la production de ressources éducatives numériques sous licences libres et examiner des modalités nouvelles pour certifier de la qualité des contenus qui s'annoncent complexes et délicats.

Le bilan du programme *Éthique et culture religieuse*

Plusieurs spécialistes et acteurs sur le terrain s'entendent pour dire que le programme actuel est pertinent, mais relèvent néanmoins des lacunes pour lesquelles il serait possible et nécessaire d'envisager des correctifs ou des ajustements. Le Conseil est d'avis qu'il faut inscrire les actions en cohérence avec ce qui se fait déjà dans les écoles, déterminer les obstacles, les limites, les difficultés qui persistent, et corriger ce qui nécessite de l'être. Une démarche globale, transparente et participative favoriserait l'adhésion du personnel enseignant au nouveau programme au profit des apprentissages des élèves.

Un échéancier réaliste

De l'avis des spécialistes et des acteurs sur le terrain, l'échéancier pour la mise en œuvre du nouveau programme en 2023-2024 semble ambitieux et difficilement réalisable. Il faut accorder le temps nécessaire pour établir le bilan du programme ECR, pour concevoir, valider, préexpérimenter et promouvoir le nouveau programme, pour former le personnel enseignant ainsi que les formatrices et les formateurs qui les accompagneront, pour préparer les outils d'évaluation, le matériel didactique ou les ressources éducatives numériques conformes au programme.

Le Conseil est d'avis qu'un échéancier réaliste est une condition essentielle qui permettrait d'assurer la qualité du nouveau programme et le succès de sa mise en œuvre.

Les orientations et les recommandations

Pour éclairer le ministre sur les mesures à prendre, le Conseil formule six orientations qui se déclinent en quatorze recommandations.

Orientation 1: Prendre en considération la cohérence d'ensemble du Programme de formation de l'école québécoise

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation :

1. De concevoir un programme :
 - qui s'arrime aux composantes actuelles du PFEQ pour assurer une cohérence d'ensemble et éviter la redondance ou les chevauchements, et qui demeure fondé sur une approche par compétences;
 - qui s'articule autour d'un fil conducteur, en lien avec les finalités et les compétences visées par le programme et qui tient compte des préoccupations des jeunes.

Orientation 2: Considérer la réflexion éthique et la pratique du dialogue comme les fondements du nouveau programme

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation :

2. De maintenir, dans le nouveau programme, la pratique du dialogue ainsi qu'une compétence relative à la réflexion éthique.

Orientation 3: Faire une place importante à la connaissance des faits religieux et des visions séculières du monde dans le nouveau programme d'études et dans le Programme de formation de l'école québécoise

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation :

3. De maintenir un enseignement non confessionnel et laïque qui vise la connaissance des faits religieux, des spiritualités des Premières Nations et des Inuits et des visions séculières du monde dans la formation primaire et secondaire :
 - selon des modalités pédagogiques appropriées à chaque ordre d'enseignement et aux stades de développement des élèves;
 - et d'inscrire, dans le programme d'études, des directives claires quant au traitement non confessionnel qui doit en être fait;
4. De former un groupe d'experts (didacticiennes et didacticiens, spécialistes en sciences des religions, personnes-ressources issues des peuples autochtones, psychopédagogues, personnel enseignant et autres acteurs concernés) pour mener une réflexion :
 - sur les modalités innovantes qui permettraient d'intégrer explicitement les faits religieux et les visions séculières du monde de manière harmonieuse dans le PFEQ;
 - et de tenir compte des possibilités que pourrait offrir l'interdisciplinarité;
5. De revoir les contenus liés aux faits religieux et aux visions séculières du monde pour mieux refléter la diversité religieuse et non religieuse et donner une vision contemporaine de cette réalité qui a évolué depuis la mise en œuvre du programme ECR en 2008.

Orientation 4 : Inscrire la planification de la mise en œuvre du nouveau programme dans une démarche globale et structurée

Concernant la grille-matières

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation :

6. De prévoir, dans le nouveau programme, une planification réaliste des apprentissages en adéquation avec le temps qui lui sera alloué dans la grille-matières, et de cibler les apprentissages qui permettent l'atteinte de ses deux finalités, soit la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun.

Le Conseil recommande aux directions d'école et aux conseils d'établissement :

7. De s'assurer que le temps dédié à ce nouveau cours dans la grille-horaire de l'école soit suffisant pour permettre aux élèves de réaliser pleinement les apprentissages prévus au programme et au personnel enseignant d'en faire l'évaluation.

Concernant l'évaluation des apprentissages

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation :

8. De s'assurer que l'évaluation des apprentissages sera encadrée de manière cohérente avec le temps accordé au nouveau programme dans la grille-matières.

Concernant la formation et l'accompagnement du personnel

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur :

9. De mettre en place dès maintenant, en étroite collaboration avec les acteurs clés, un plan de formation initiale et continue :
 - qui favorise l'appropriation du nouveau programme pour que le personnel enseignant soit préalablement formé et outillé et qui soit doté d'une stratégie claire pour les accompagner lors de son implantation et de manière continue;
 - qui met à contribution les universités et le Comité d'agrément des programmes de formation en enseignement pour planifier la transition des programmes universitaires vers le nouveau programme.

Concernant le matériel didactique et les ressources éducatives numériques

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation :

10. De mettre à la disposition du personnel enseignant du matériel didactique diversifié et de qualité :
 - par un soutien au développement de ressources éducatives numériques sous licences libres;
 - par une analyse minutieuse des contenus relatifs aux faits religieux et aux visions séculières du monde dans l'approbation du matériel didactique pour que celui-ci soit exempt de stéréotypes et représente les différentes pratiques et croyances dans toute leur diversité et dans leur réalité contemporaine;
11. De confier au Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques (CCERD) le mandat de mener une réflexion sur l'usage des cahiers d'exercices, sur leur utilité pour le personnel enseignant et les élèves, et sur la manière d'en assurer, le cas échéant, la qualité comme outil didactique pour le nouveau programme.

Orientation 5: Prendre appui sur un bilan du programme ECR et situer le nouveau programme dans le prolongement des pratiques gagnantes et de l'expertise acquise sur le terrain

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation :

- | | |
|-----|---|
| 12. | D'effectuer une évaluation du programme ECR et d'y associer les différents acteurs du milieu : enseignantes et enseignants titulaires et spécialistes d'ECR, cohortes d'élèves ayant suivi ce programme d'études, directions d'école, conseillères et conseillers pédagogiques, formatrices et formateurs universitaires, parents, etc. |
| 13. | De s'appuyer sur cette évaluation pour mesurer les conséquences des changements envisagés et pour établir ceux qui sont nécessaires et opportuns au regard des orientations données au nouveau programme. |

Orientation 6: Réévaluer l'échéancier de mise en œuvre du nouveau programme, à la lumière des enjeux et des défis actuels.

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation :

- | | |
|-----|---|
| 14. | D'établir un plan d'action qui tient compte des délais nécessaires aux différentes étapes menant à la mise en œuvre d'un nouveau programme mûrement réfléchi et bien adapté aux capacités des jeunes, et d'en reporter l'échéance en conséquence. |
|-----|---|

Conclusion

Cet avis s'inscrit en amont des travaux d'élaboration du prochain programme qui remplacera le programme ECR. L'intention du ministre de réviser le programme ECR reçoit l'appui du Conseil, qui est d'avis qu'un nouveau programme peut avantageusement être construit sur la base d'éléments existants et corriger les écueils rencontrés avec le programme ECR actuel. En outre, l'occasion est propice pour innover, pour proposer une formule différente qui permette au programme d'évoluer au fil du temps et pour mettre à profit les possibilités qu'offre le numérique tant pour les apprentissages des élèves que pour la formation et l'accompagnement du personnel enseignant.

Cela étant dit, le contexte actuel, avec la pandémie qui sévit et la pénurie de personnel qualifié, ajoute à la complexité de la mise en œuvre de cette priorité gouvernementale. Le Conseil anticipe que les effets de la crise sanitaire sur le réseau de l'éducation, sur le personnel scolaire, sur la réussite des élèves et sur le taux de décrochage perdureront au-delà de la fin du confinement. Ce contexte doit être pris en compte dans les décisions à venir. Le Conseil invite le ministre à privilégier une mise en œuvre au moment opportun pour que le nouveau programme soit accueilli dans des conditions favorables par le personnel scolaire et les élèves.

50-0539-SO

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca